

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026



MOTO-CLUB: MOTO CLUB ANGERIEN

E-MAIL: motoclub.angerien@gmail.com

TÉLÉPHONE: 06 73 39 75 58

ORGANISATEUR TECHNIQUE: BOISSONNOT Jean-Marie

N° D'ÉPREUVE FFM: 100

DATE: 4 ET 5 AVRIL 2026

LIEU: MAZERAY 17400

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ————— **Joël FAIVRE**

Directeur de course adjoint ————— **Damien GOURMAUD et Patrice GIRAUD**

Délégué(s) FFM ————— **Voir tableau article 3**

Président du Jury ————— **Jérôme CASSIN (sam.) ou Fabienne Le GAD (dim.)**

Membre du Jury ————— **Patrick LAFON**

Membre du Jury ————— **David ARLOT**

Commissaire technique responsable - **Ingrid GIGAN**

Responsable du chronométrage ——— **FFM**

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

	ELITE MX1	ELITE MX2	JUNIOR 125	ESPOIR 85
DÉLÉGUÉ FFM	Jérôme CASSIN - Licence 062806		Fabienne LE GAD - Licence 015125	
ÂGE DES PILOTES	15 ans minimum		13 ans à 17 ans*	11 ans à 15 ans*
LICENCES	NCO / Inter / Inter Jeune / LUE / NJ3 + wild-cards		NCO / NJ / Inter Jeune / LUE'	
CYLINDRÉES	Classe 3 & 4	Classes 2 et 250cc 2T	125cc 2T	66cc à 85cc
PLAQUES ET NUMÉROS	1	CLASSE 2 2 250 CC 2T 2	125	85

*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.
Les pilotes ne devront pas dépasser la limite d'âge maximum au cours de l'année.

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or pour les pilotes de 11 ans).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale + pour les juniors/espoirs : protections des coudes/épaules/genoux à la norme EN 1621-1.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **LESAGE Alexandre**

Nombre de secouristes **30**

Hôpital le plus proche **SAINT-JEAN D ANGELY**

Nombre d'ambulance(s) **4**

Temps de trajet (en min) **10 mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **PUY DE POURSAY**

Adresse **17400 MAZERAY**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1 675 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **85 m**

Nombre d'OCP*

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **18/12/2025**

MOTO-CLUB ANGÉRIEN
B.P. 85
17416 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY CEDEX
N° SIRET 353 652 720 00015

VISA DE LA LIGUE

DATE: **19/12/25**



Secretariat
LIMOGES
PD

VISA DE LA FFM

DATE: **29/01/2026**

NUMÉRO: **26/0086**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

VENDREDI

11H00 À 20H00	Ouverture du Paddock
14H00 À 20H00	Contrôle Administratif (Junior 125 + Espoir 85)
15H00 À 19H30	Contrôle Technique (Junior 125 + Espoir 85)
17H00	Visite du Circuit
17H30	Essais de la grille de départ
19H00	Réunion du jury

SAMEDI

07H00 À 20H00	Ouverture du Paddock	Briefings : 8H00 : Commissaires de pistes
07H00 À 18H00	Contrôle Administratif (Elite)	8H30 : Pilotes Espoir 85
15H00 À 19H00	Contrôle Technique (Elite)	9H45 : Pilotes Junior 125

08H45 Mise en place des commissaires de piste et du service médical

09H00 À 09H20	ESPOIR 85 - GROUPE A	Essais libres – 20 min	
09H30 À 09H50	GROUPE B	Essais libres – 20 min	
10H00 À 10H20	JUNIOR 125 - GROUPE A	Essais libres – 20 min	
10H30 À 10H50	GROUPE B	Essais libres – 20 min	
11H00	ESPOIR 85 - GROUPE A	1 Test de départ et retour au parc d'attente	
11H05 À 11H25		Essais Chronos – 20 min	15 pilotes qualifiés
11H30	ESPOIR 85 - GROUPE B	1 Test de départ et retour au parc d'attente	
11H35 À 11H55		Essais Chronos – 20 min	15 pilotes qualifiés

12H15 Séance de dédicaces – Pilotes Junior 125 et Espoir 85
12H00 À 13H15 Pause repas

13H30	REPÊCHAGE - ESPOIR 85	h-10 : Tour de reconnaissance	
13H40		Manche de Repêchage – 15 min + 1 tour	10 qualifiés + 2 réservistes
14H10	JUNIOR 125 - GROUPE A	1 Test de départ et retour au parc d'attente	
14H15 À 14H40		Essais Chronos – 25 min	15 pilotes qualifiés
14H50	JUNIOR 125 - GROUPE B	1 Test de départ et retour au parc d'attente	
14H55 À 15H20		Essais Chronos – 25 min	15 pilotes qualifiés
15H30	1^{RE} MANCHE - ESPOIR 85	h-10 : Tour de reconnaissance	
15H40		Départ de la manche – 20 min + 2 tours	

16H10 À 16H30 Pause – Réfection de la piste

16H35	REPÊCHAGE - JUNIOR 125	h-10 : Tour de reconnaissance	
16H45		Manche de Repêchage – 15 min + 1 tour	10 qualifiés + 2 réservistes
17H15	2^{ME} MANCHE - ESPOIR 85	h-10 : Tour de reconnaissance	
17H25		Départ de la manche – 20 min + 2 tours	

18H00 Podium Espoir 85cc
18H30 À 20H00 Paie des pilotes
19H00 Réunion du jury

DIMANCHE

Mise en place des commissaires de piste et du service médical
Essais grille de départ et briefing pilotes

ELITE MX2 - GROUPE A	Essais libres	15 min
GROUPE B	Essais libres	15 min
ELITE MX1	Essais libres	15 min
JUNIOR 125	Warm Up	10 min

Pause

ELITE MX2 - GROUPE A	1 Test de départ et retour au parc d'attente Essais Chronos 20 min - 15 qualifiés* *dans le cas où la catégorie compte 2 groupes
ELITE MX2 - GROUPE B	1 Test de départ et retour au parc d'attente Essais Chronos 20 min - 15 qualifiés* *dans le cas où la catégorie compte 2 groupes
ELITE MX1	1 Test de départ et retour au parc d'attente Essais Chronos 20 min
1^{ère} MANCHE - JUNIOR 125	h-10 : Tour de reconnaissance Départ de la manche 25 min + 2 tours
REPÊCHAGE - ELITE MX2	h-10 : Tour de reconnaissance Départ de la manche 15 min + 2 tours 10 qualifiés + 2 réservistes

Séance de dédicaces – Pilotes Elite MX1 et MX2
Pause repas

1^{ère} MANCHE - ELITE MX2	h-10 : Tour de reconnaissance Départ de la manche 25 min + 2 tours
1^{ère} MANCHE - ELITE MX1	h-10 : Tour de reconnaissance Départ de la manche 25 min + 2 tours
2^{ème} MANCHE - JUNIOR 125	h-10 : Tour de reconnaissance Départ de la manche 25 min + 2 tours
2^{ème} MANCHE - ELITE MX2	h-10 : Tour de reconnaissance Départ de la manche 25 min + 2 tours
2^{ème} MANCHE - ELITE MX1	h-10 : Tour de reconnaissance Départ de la manche 25 min + 2 tours

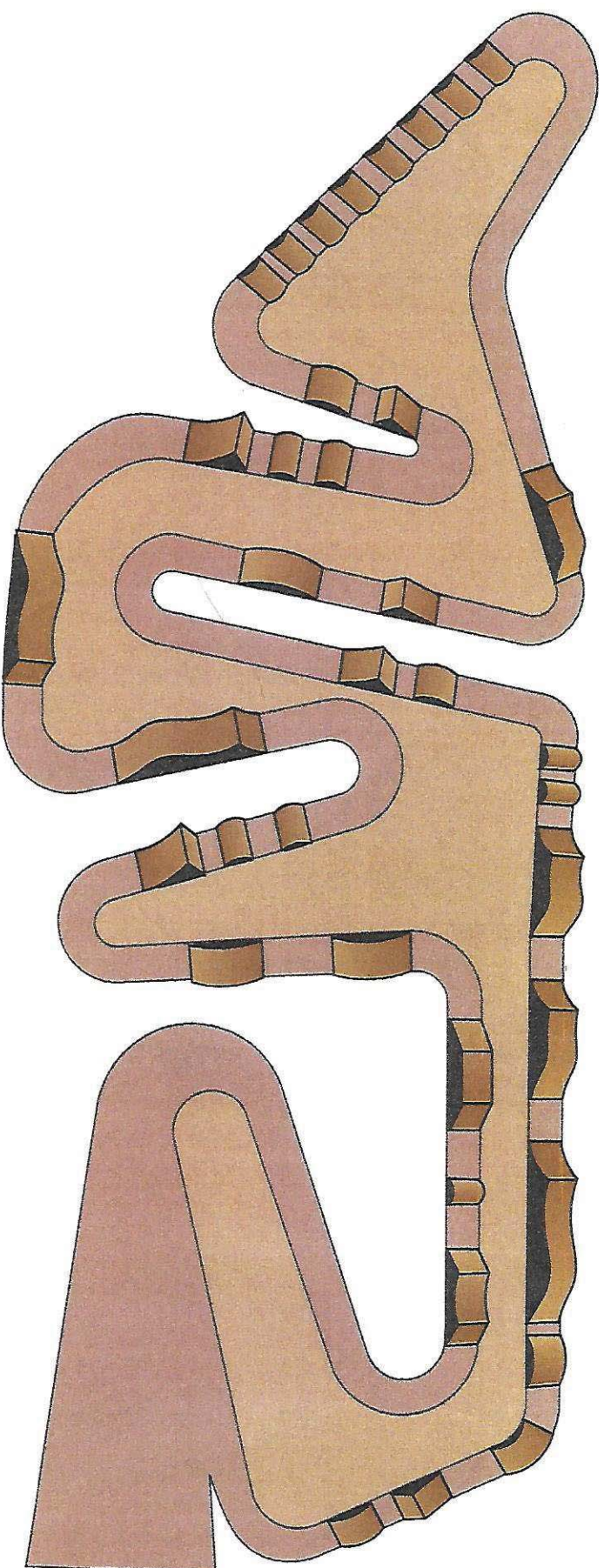
Podium Junior / Elite MX1 / Elite MX2
Paie des pilotes
Réunion du jury

1 GROUPE MX1
2 GROUPES MX2

1 GROUPE MX1
1 GROUPE MX2

07H50 07H50	08H30 08H30
08H00 À 08H15 08H20 À 08H35	08H45 À 09H00 /
08H40 À 08H55	09H05 À 09H20
09H00 À 09H10	09H25 À 09H35
09H15 À 09H25	09H40 À 09H55
09H25 09H30 À 09H50	10H00 10H05 À 10H25
09H55 10H00 À 10H20	/ /
10H25 10H30 À 10H50	10H30 10H40 À 11H00
10H55 11H05 À 11H35	11H10 11H20 À 11H50
11H40 11H50 À 12H10	/ /
12H30 12H10 À 13H25	11H45 11H55 À 13H15
	13H30 13H40
	14H20 14H30
	15H15 15H25
	16H05 16H15
	16H55 17H05
	17H45 18H00 À 19H30 18H15

TRACK MAP
SAINT JEAN D'ANGELY





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB ANGERIEN
84 RUE DE POURSAY - 17400 MAZERAY

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22590027304-2026-00505** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **24 MX TOUR** se déroulant à **MAZERAY** du **03/04/2026** au **05/04/2026**.

Cette attestation est valable du **03/04/2026** à **12h00** au **05/04/2026** à **20h00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Paris La Défense**, le **29 janvier 2026**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.